

## Le streaming de design 3D, une solution contre le piratage ?

Par Laura

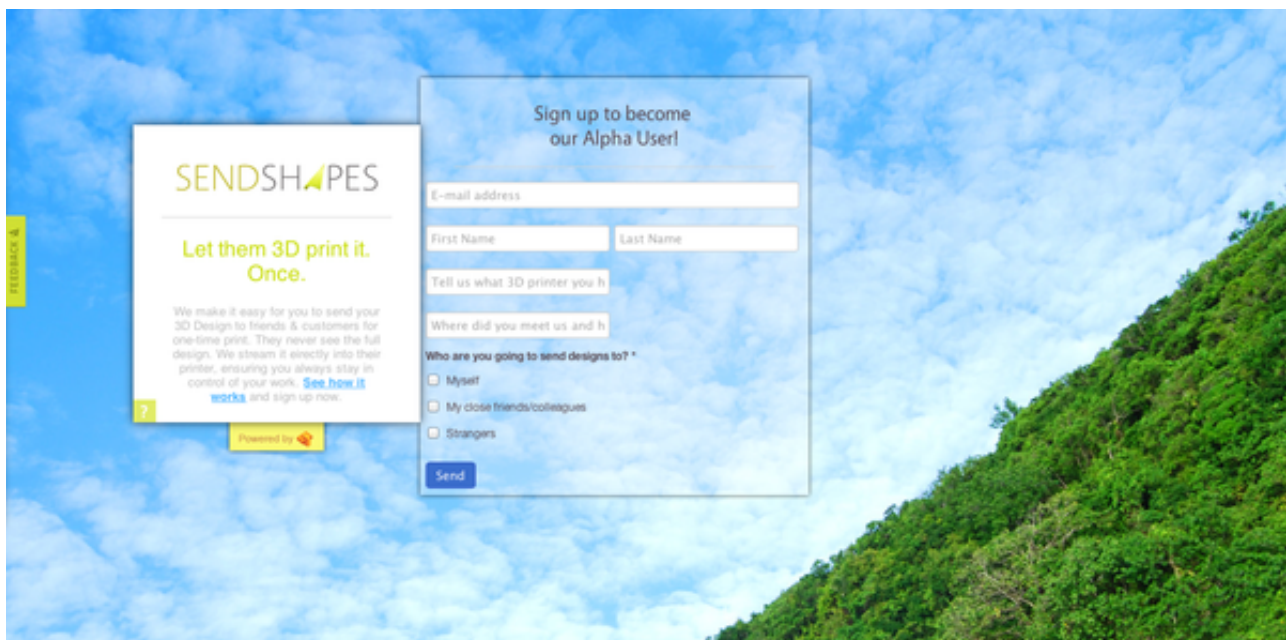
Le 27/08/2013 à 11h07

Les imprimantes 3D font grand bruit dans les médias ces derniers temps mais elles restent encore confidentielles, malgré des tarifs en voie de démocratisation. Certains spécialistes prédisent d'ailleurs une explosion de leur utilisation dans les années à venir, ce qui ne manque pas d'**alarmer les ayants droits des designs des objets, surtout lorsque la duplication devient massive.**

Quelques cas de conflits, comme celui opposant la chaîne HBO à [nuProto](#), ont déjà été recensés. L'entreprise qui propose de l'impression 3D, a été priée d'arrêter de produire des [stations d'accueil d'iPhone s'inspirant de Game of Thrones](#). Celles-ci restent pourtant disponibles sur leur site. **C'est pour éviter ce genre d'incidents que [Authentise](#), une startup californienne, s'est lancée dans la commercialisation d'un logiciel permettant d'envoyer un design 3D pour une reproduction unique.**



Le système, appelé [SendShapes](#), devrait être mis en marché le mois prochain et permettra aux industriels d'**envoyer des instructions d'impression aux utilisateurs par un système comparable au streaming.** Une fois l'objet imprimé, les données seront instantanément détruites, protégeant les ayants droit de copies abusives. **Andre Wegner, CEO de la startup compare son système à iTunes et aimerait aider à étoffer l'offre légale pour donner une réelle alternative au piratage.** L'entrepreneur, qui n'est pas dupe, ajoute que les reproductions frauduleuses seront toujours possibles pour les personnes averties et déterminées. Cependant, il espère rendre sa solution assez simple et abordable pour attirer la majorité des consommateurs qui, d'autre part, payent pour iTunes, Amazon ou Spotify.



Force est de constater que **ce nouveau marché crée des opportunités de business à saisir**, alors que quelques débats houleux semblent inévitables. Le sujet reste sensible pour les industriels qui ont déjà dû faire face à la crise et aux reproductions asiatiques à bas coûts. De plus, **la propriété intellectuelle du design des objets de la vie quotidienne reste mal encadrée par la législation**, contrairement au cas des biens culturels où l'aspect créatif est clairement reconnu dans la loi et dans les mœurs. Peut-on considérer qu'un *Copyright* est légitime pour une étagère Billy ou un tabouret ?